

Direction des ressources humaines
Pôle prévention et sécurité au travail

N/Ref. : Affaire suivie par : Brigitte ANDRE
Réf : CHSCT du 19 juin 2020

**Procès-verbal du
Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions
de Travail du Vendredi 19 juin 2020**

Etaient présents

Pour les élus :

Madame Sylvie DURAND, présidente du CHSCT

Pour les représentants de l'administration :

Madame Anne-Sophie SARDAY
Monsieur Pierre LEFEBVRE
Monsieur Michel VIAULT
Monsieur Sylvain FARCY
Monsieur Gilbert OLIER
Madame Christine PONSOT
Monsieur Gilles RENOIR

Pour les représentants du personnel :

Madame Lydia RICHARD
Madame Saliha REGNAULT
Monsieur Laurent VINCENT
Monsieur Benoit JAMONNEAU
Monsieur Christian BOISSEAU
Madame Isabelle LUCAS
Madame Estelle OCCHIUCCI

Membres de droit :

Pour le service gestion préventive du personnel :
Madame Sophie DRUKKER

Pour le pôle prévention et sécurité au travail :
Madame Angélique DEGHILAGE

Membres invités :

Monsieur Régis ROUSSEL - Directeur général adjoint en charge du pôle gestion ressources

Madame Cécile PORCHER – Référente COVID-19

Assistance administrative :

Madame Brigitte ANDRE

Etaient excusés

Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Yannick DAVID, Monsieur Jacky GODARD, Monsieur Malik ABDALLAH, Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS, Monsieur Bernard QUENAULT, Monsieur Patrice TOUVRON, Madame Michelle KERVELLA, Madame Emile DARDIRI, Monsieur Thierry GUILBAUD, Monsieur Vincent DAVY, Madame Nadia RIVALIN, Monsieur Nicolas BELFORT, Monsieur Davy BIRE



Madame Sylvie DURAND, ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Secrétaire de séance :

Monsieur Benoît JAMONNEAU

Approbation du compte rendu du CHSCT du 19 décembre 2019

Madame Sylvie DURAND, demande si les membres ont des observations concernant le procès-verbal du dernier CHSCT.

MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, demande si, comme échangé lors de la visite CHSCT de ce site, le multi accueil Les Girafons a bien été doté d'un tracteur tireur pousseur pour déplacer les containers jusqu'à la zone de ramassage.

Madame Angélique DEGHILAGE, précise qu'avant d'envisager un tel achat, des contacts ont été pris avec le service eau assainissement et déchets afin qu'un professionnel puisse se déplacer sur site et valider avec les agents l'utilisation des containers mis à disposition et leur taille.

Monsieur Christian BOISSEAU, répond qu'il va se déplacer prochainement sur le site et tiendra informé le pôle prévention du besoin.

Madame Angélique DEGHILAGE, confirme qu'un retour sera fait aux membres lors du prochain CHSCT.

POINT N°1 : Point étape sur la gestion de la crise COVID-19

Dossier présenté par Cécile PORCHER, référente COVID-19

Monsieur Benoît JAMONNEAU, demande si les fiches métier reçues sont bien complètes car une vingtaine seulement ont été envoyées aux membres du CHSCT alors que celles-ci sont numérotées jusqu'à 31.

Monsieur Gilles RENOIR, précise qu'il ne faut pas tenir compte de la numérotation. L'ensemble des documents sont à disposition des membres sur Pléiade.

Madame Isabelle LUCAS, demande si lors des réunions collectives organisées afin de permettre aux agents d'échanger sur les effets de la COVID-19, des collègues des EHPAD étaient présents.

Madame Cécile PORCHER, répond qu'elle a davantage sollicité les 5 directeurs de structure pour leur proposer de se déplacer et de rencontrer directement les agents sur site. L'EHPAD Moulin Rouge a déjà bénéficié de la mise en place d'un groupe de parole. L'objectif est de développer plus d'actions sur les EHPAD ces prochaines semaines.

Monsieur Gilles RENOIR, ajoute que sous l'intranet, la direction communication a créé un onglet spécifique COVID-19. Plusieurs documents sont à disposition des agents, notamment des vidéos tutoriels sur différentes thématiques. Une foire aux questions est également disponible pour répondre aux interrogations des agents. Cette base de données va continuer d'être alimentée.

POINT N° 2 : Rapport Annuel 2019 sur la Santé Sécurité et Conditions de Travail

Dossier présenté par Madame Angélique DEGHILAGE, responsable du pôle prévention et sécurité au travail

Madame Isabelle LUCAS, demande si les situations de burnout d'agents sont comptabilisés.

Monsieur Gilles RENOIR, répond que ces situations ne peuvent pas être déclarées comme des accidents de travail. Elles ne relèvent pas non plus de la maladie professionnelle et n'apparaissent donc pas dans le document présenté. Ces situations sont enregistrées comme maladie ordinaire.

Madame Isabelle LUCAS, demande si les agents qui font des burnout sont bien identifiés par la collectivité et de quelle manière ils sont comptabilisés.

Madame Sophie DRUKKER, rappelle que ces agents peuvent être accompagnés par le service de gestion préventive du personnel s'ils le souhaitent.

Madame Angélique DEGHILAGE, précise que comme ces événements relèvent de la maladie ordinaire, il n'est pas possible de les comptabiliser. Le motif d'arrêt reste inconnu de la collectivité. De plus, les agents dans cette situation souhaitent généralement couper avec la collectivité et se tournent davantage vers un accompagnement privé (*psychiatre ou médecin de ville*).

Madame Sophie DRUKKER, ajoute que l'éloignement du milieu de travail, souvent sur une longue durée, est souvent conseillé par les professionnels. Pour préparer leur retour à leur poste, les agents prennent contact avec la médecine professionnelle.

Madame Isabelle LUCAS, demande s'il est possible de cibler les services où ce type de situation se produit régulièrement et ainsi mettre en place des actions préventives.

Monsieur Gilles RENOIR, répond qu'il ne souhaite pas stigmatiser des directions car une situation de burnout peut survenir potentiellement sur tous les postes. La collectivité préfère se concentrer sur la mise en place d'actions collectives, utiles pour l'ensemble des services.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, souhaite des précisions sur la gravité des accidents de trajet qui ont eu lieu et les différentes actions de prévention initiées par la collectivité.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que la responsabilité de la collectivité n'est pas engagée dans les accidents de trajet qui ont eu lieu ; accident de la route causé pour beaucoup par un tiers. De fait, le pôle prévention n'a aucune action à conseiller à l'autorité territoriale pour tenter de les réduire.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, demande les raisons pour lesquelles on peut noter une différence entre les données nationales présentées sur la slide concernant la moyenne du nombre d'accidents et le nombre de jours d'arrêt.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que les premiers chiffres correspondent à ceux de toutes les collectivités confondues tandis que les chiffres indiqués dans le tableau font un focus sur les données spécifiques des structures.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, s'interroge sur les accidents qui ont générés des lésions multiples. Qu'entend-on par ce terme ?

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que cela concerne les événements qui ont généré des troubles sur plusieurs parties du corps.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, demande quelles sont les causes génératrices des 4 autres accidents de travail pour le service nature en ville, causes non précisées dans la slide concernant ce service. Ces 4 accidents comptabilisent 23 jours d'arrêt de travail.

Madame Angélique DEGHILAGE, précise que ces accidents font suite à des projections dans l'œil ou des contusions.

Après vérification des données, les 6 accidents de travail avec arrêt de ce service ont générés au total 133 jours d'arrêt. Dans le bilan est précisé les causes d'accident pour les 3 évènements qui ont généré le plus d'Interruption Temporaire de Travail, soit 110 jours au total. Donc les 3 évènements restant, comptabilisant 23 jours d'ITT, non pas été développés.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, demande des précisions concernant la slide présentant les données de la direction des moyens logistiques mutualisés. Il est indiqué que cette direction a été touchée par 11 accidents de travail dont 8 avec arrêt. En dessous, un focus est fait sur le secteur événementiel et logistique où on peut lire que 9 accidents sont survenus.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond qu'au sein de ce service, 9 accidents ont été comptabilisés, 8 avec arrêt et 1 sans arrêt. Il n'est pas précisé que les 9 accidents ont générés systématiquement des jours d'ITT. L'objectif était d'informer les membres du CHSCT du nombre d'accident survenus dans ce service avec ou sans arrêt.

POINT N° 3 : Rapport d'activité du service de gestion préventive du personnel pour l'année 2019

Dossier présenté par Madame Sophie DRUKKER, médecin du travail

Monsieur Isabelle LUCAS, demande si l'intervention de Cécile Porcher, débutée à l'EHPAD Boutelier à la suite de la demande des membres du CHSCT en septembre 2019, va continuer.

Madame Cécile PORCHER, répond que ce projet va reprendre dès que la situation le permettra car actuellement en suspens en raison de la crise COVID-19. Des groupes de parole par métier ont été proposés pour permettre aux agents de faire part de leurs difficultés. La partie bilan du diagnostic, permettant de restituer aux différents acteurs internes les conclusions de cette première étape, reste à organiser.

POINT N° 4 : Présentation du bilan de l'absentéisme au titre de 2019

Dossier présenté par Monsieur Gilles RENOIR, directeur des ressources humaines

Monsieur Benoît JAMONNEAU, interroge la collectivité sur la possibilité de compenser financièrement la perte de salaire due à la mise en place du jour de carence pour la maladie ordinaire. De plus, au sein de la direction proximité citoyenneté, on

constate une augmentation du taux d'absentéisme. Quelles actions peuvent être mises en place ?

Monsieur Gilles RENOIR, répond qu'une prise en charge financière du jour de carence par la collectivité serait illégale. Concernant le taux d'absentéisme de la direction proximité citoyenneté, la collectivité va être vigilante pour suivre sur la durée ces données et étudier la mise en place d'actions adaptées.

POINT N° 5 : Présentation d'un appel à candidatures CLACT auprès de l'ARS

Dossier présenté par Madame Angélique DEGHILAGE, responsable du pôle prévention et sécurité au travail.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, précise que les agents en organisation coupé l'après-midi doivent pouvoir rentrer chez eux et/ou ne pas rester dans la structure. Quelle est la pertinence alors de mettre en place des actions pour la relaxation ?

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que certains agents vivent à plusieurs dizaines de kilomètres de la structure. Ils ne peuvent donc pas regagner leur domicile soit pour des questions de temps, soit pour des questions de coût. L'objectif de cette action est de leur permettre de pouvoir se relaxer et de se reposer dans de bonnes conditions après le temps fort du matin.

Madame Isabelle LUCAS, demande quel est le budget prévu pour ces actions. La collectivité peut-elle envisager financièrement cet investissement ?

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que ce dossier concerne une demande d'aide au financement. Le budget estimé s'élève entre 300 000 à 350 000 euros. Les actions pourront être menées si l'ARS peut accompagner financièrement la collectivité. En fonction du montant alloué, l'équipe dirigeante des EHPAD en collaboration avec le pôle prévention, définira des priorités.

MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité.

POINT N°6 : Informations sur les dispositifs de prévoyance et complémentaire santé

Dossier présenté par Monsieur Gilles RENOIR, directeur des ressources humaines

Monsieur Benoit JAMONNEAU, souligne la réussite concernant ces dispositifs de prévoyance et de contrat de maintien de salaire proposés par la collectivité. Car au-delà de 3 mois d'arrêt de travail, il est important de pouvoir bénéficier de son maintien de salaire. Cependant, les complémentaires santé montrent une évolution peu importante. Beaucoup d'entreprises du secteur privé bénéficient d'une prise en charge

supérieur ou totale de leur mutuelle. La collectivité doit faire encore des efforts pour être plus compétitive.

Madame Estelle OCCHUICCI, demande si un agent qui souhaite adhérer après le 3 juin doit payer les échéances de janvier à juin de façon rétroactive.

Monsieur Gilles RENOIR, confirme que la prise en charge ne débutera qu'à partir de la date d'adhésion. Il n'y a pas d'effet rétroactif.

POINT N°7 : Questions diverses

Madame Angélique DEGHILAGE, présente les dates des futures visites de site :

- Visite du Groupe scolaire Jean Roy/Malraux organisée le 9 juillet 2020
- Visite des Halles prévue le 24 septembre 2020
- Visite des ateliers menuiserie, serrurerie et couverture définie le 15 septembre 2020
- Reste à organiser la visite du CAP en fonction de la date d'ouverture

Monsieur Benoît JAMONNEAU, demande à quelle date doit ouvrir ce dernier site.

Madame Sylvie DURAND, précise que l'ouverture a été retardée du fait du confinement mais l'ouverture est prévue avant la fin de l'année.

Madame Christine PONSOT, répond que l'ouverture du CAP est prévue avant les vacances de la Toussaint.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, demande quel est le service qui est en charge de l'accompagnement du projet de médiation sur le multi accueil de la Vallée Verte.

Monsieur Gilles RENOIR, répond que ce projet est mené par la direction des ressources humaines par l'intermédiaire du service gestion préventive des personnels.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, s'interroge sur le rôle Madame Cécile PORCHER qui est chargée de cet accompagnement. Elle a d'abord été recrutée en tant qu'ergonome/psychologue du travail dans la collectivité et non comme médiatrice. Si on mène une action de médiation collective et qu'on accompagne dans le même temps les agents en individuel, cela peut créer un biais. Cela génère un problème éthique et déontologique.

Monsieur Gilles RENOIR, répond que ces deux accompagnements sont menés dans deux cadres différents. L'accompagnement psychologique individuel est proposé à tous les agents de la collectivité en souffrance ou en questionnement au-delà de cette action collective. La seconde intervention de Madame PORCHER au sein du Multi Accueil de La Vallée Verte ne relève pas de la médiation mais d'un accompagnement de la DRH sur des problématiques organisationnelles.

Madame Lydia RICHARD, alerte la collectivité sur les dégradations et les agressions subies par les agents sur le site du pôle associatif. Quelles actions peuvent être mises en place ?

Madame Christine PONSOT, répond que le service propreté urbaine intervient régulièrement au niveau du sous-sol, lieu de dégradations régulières. La direction bâtiments étudie la possibilité de mettre en place des moyens permettant de limiter l'accès dans les parties basses de ce bâtiment.

Madame Lydia RICHARD, demande si les masques en tissu mis à la disposition des agents ont été contrôlés et s'ils répondent aux normes.

Madame Sophie DRUKKER, répond que les masques en tissu fournis par le magasin ont été validés. Les masques en tissu apportés par les agents sont quant à eux difficilement contrôlables.

Madame Lydia RICHARD, demande si le protocole concernant l'entretien des restaurants scolaires a été réactualisé.

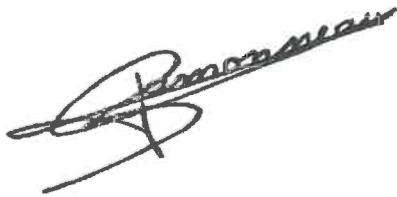
Madame Cécile PORCHER, confirme qu'il a bien été remis à jour.

Monsieur Gilles RENOIR, précise qu'il est disponible sous Pléiade.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, tient à rappeler la nécessité d'être vigilant et de continuer à sensibiliser les agents aux règles d'hygiène liées au COVID-19.

Madame Sylvie DURAND remercie les membres de leur présence. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40.

Le secrétaire de séance
Benoît JAMONNEAU
Le 1^{er} Octobre 2020



La Présidente du CHSCT
Sylvie DURAND
Le

